FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 20 Juin 1920

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Les ouvriers agricoles devant la Loi sur les Accidents

J'ai déjà entretenu les lecteurs du « Réveil du Nord » de la proposition de résolution déposée par les députés socialistes, invitant le Gouvernement à obtenir du Sénat qu'il inscrive dans le plus bref délai possible à son ordre du jour la discussion de la proposition de loi votée par la Chambre des Députés le 18 mai 1915, tendant à étendre aux **ouvriers agricoles** le bénéfice de la **loi sur les accidents du travail.**

Cette proposition de résolution fut renvoyée pour examen et avis **à la commission d'assurance et de prévoyance sociale.**

Sur le rapport de M. Duqueyt, député, cette commission vient d'approuver pleinement notre initiative.

M. Duqueyt, au nom de la Commission, constate que ce projet d'un caractère urgent, qui répare une injustice flagrante, est resté en souffrance **au Sénat depuis plus de cinq ans.**

C'est une tradition:

Il semble que nous ayons répondu au sentiment unan[illegible]e de la Chambre !!!

Nous ne den[illegible]s qu'à le croire.

Nous enre[illegible] que la Commission a fait [illegible] notre proposition. Elle espère q[illegible] chambre, par une manifestation [illegible]e, hâtera la solution de cette j[illegible] urgente réforme.

Le Sénat qui [illegible] que l'on dit, serait plus teinté q[illegible] chambre, tiendra à honneur de [illegible]naître les glorieux services rendu[illegible] la France par nos paysans et réal[illegible] une réforme qui ne constituera qu'un acte d'élémentaire justice.

A ce propos, les plus timides s'avèrent aujourd'hui épris de justice sociale.

M. Bonnevay, le «leader» des modérés de la Chambre, s'écriait que la souffrance imméritée était le seul ennemi de la paix sociale.

Et il était menaçant, ce bon M. Bonnevay : «Adoucissez les souffrances humaines. Notre confiance est à ce prix. »

Après nous, l'interpellateur s'étonnait, en forçant la voix, que le taux des allocations des vieillards et des familles nombreuses n'ait pas été relevé ; que les rentes-accidents allouées avant la guerre n'aient pas été augmentées ; que rien n'ait été tenté par le gouvernement qui se dit « de réforme sociale ».

Allons, Monsieur Breton, où sont vos constructions ouvrières et le bilan de la lutte entreprise contre la tuberculose ? ! Quelle carence ! Pas le moindre crédit. Pas même le plus petit texte.

Les constatations de M. Bonnevay demeurent. Il a fait siennes nos critiques quotidiennes.

Dans quel but ?

La droite va sans doute déclencher son offensive contre le Gouvernement. Cette attitude est logique. Elle dispose de la majorité. Elle aspire à se refléter dans le gouvernement fait à son image.

Les chefs jugent peut-être le moment venu et la lutte, encore que cela puisse paraître paradoxal, pourrait s'engager sur le terrain de la « réforme sociale ». M. Millerand leur semble trop timide. C'est curieux, n'est-ce pas ?

Bravo, MM. Bonnevay et Cie ! Nos vœux vous accompagnent !

Permettez-nous de vous demander seulement avec quelles ressources vous entendez pratiquer... demain une large politique de réformes !

En atteignant le capital ? En opérant des reprises légitimes allant jusqu'à la confiscation sur ces « profits de guerre » ? Je n'entends à leur propos que des déclamations démagogiques.

Pour rétablir la justice, simplement diminuer la souffrance humaine, il faut des milliards. M. Bonnevay le sait mieux que personne.

Pour les trouver, c'est un ordre nouveau, un ordre socialiste qu'il faut instaurer.

Léon ESCOFFIER.
Député du Nord.

Le Sénat va re-discuter les nouveaux impôts

Paris, 18 juin. — Au Sénat, M. François MARSAL, ministre des Finances, a déposé le projet de loi retour de la Chambre, relatif à la création de nouvelles ressources fiscales.

M. DOUMER, rapporteur général, a déposé son rapport sur cette question au nom de la commission des finances. Ce rapport sera distribué lundi aux membres de l'Assemblée et la discussion sur les nouvelles ressources fiscales aura lieu mardi matin.

Déclaration obligatoire des stocks de céréales existant en culture

La déclaration des blés, seigle et méteil provenant de la récolte de 1919 et formant un stock disponible, battu ou non battu, est immédiatement obligatoire et sera reçue à la Mairie de chaque commune au plus tard le 25 courant.

La liste des déclarations sera établie en double exemplaire dont l'un sera tenu à la disposition du Service du Contrôle des Stocks et l'autre adressé à la Préfecture sous le timbre « Bureau permanent des céréales ».

Les contrevenants à cet arrêté seront poursuivis conformément aux lois et décrets en vigueur.

La prescription suspendue pendant le temps de guerre

Paris, 18 juin. — M. Lhopiteau, garde des sceaux, a été autorisé par le Conseil des ministres, à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi aux termes duquel le temps écoulé entre le 1er août 1914 et le 24 octobre 1919, n'entrera pas en compte pour le calcul des délais de prescription des crimes, délits et des peines.

Les Paysans sont satisfaits du blé à un franc le kilo

OUI, MAIS LE PRIX DU PAIN DEVRA ÊTRE PORTÉ A UN FRANC VINGT-CINQ

Paris, 18 juin. — La Commission du blé de l'Union des Paysans de France, réunie pour discuter le projet de loi du Gouvernement sur le régime du blé a émis un avis favorable au projet adopté jeudi par la Commission de l'Agriculture de la Chambre qui donne satisfaction aux producteurs sur plusieurs points importants. Le projet supprime le permis de circulation qui donne lieu à de si nombreuses et si insupportables tracasseries.

Il fixe à 100 francs au lieu de 73 le prix des 100 kilos de blé pour la récolte de 1920, ce qui mettra le prix du pain à 1 fr. 25 le kilo. La Commission de la Chambre réclame du Gouvernement une politique immédiate de prévoyance en ce qui concerne la culture intensive, la main-d'œuvre, les machines et les engrais. Enfin, la Commission réclame la discussion immédiate du projet qui sera mis à l'ordre du jour de la séance du 24 juin.

La Commission de l'Union nationale des Paysans de France estime que le projet de la Commission d'agriculture de la Chambre donne aux agriculteurs des satisfactions et des garanties sérieuses.

On parle de supprimer Conseils de Préfecture et Sous-Préfectures

Paris, 18 juin. — La commission d'administration générale à sur le rapport de M. Bellet émis un avis favorable à la constitution de tribunaux administratifs régionaux entraînant la suppression de plus de 60 conseils de préfecture et la transformation de 25 qui formaient le noyau des tribunaux régionaux.

La Commission pour aboutir rapidement demande l'inscription du projet dans la loi des finances de 1920 comme le propose la commission des finances et le ministre de l'intérieur.

La réforme serait appliquée en janvier 1921.

La Commission a approuvé également un rapport de M. Bellet tendant à ajourner la suppression de certaines sous-préfectures. La Commission veut une réforme d'ensemble. Elle craint que la suppression de 120 sous-préfectures sur 268 ne risque de créer des difficultés de nature à compromettre les réformes régionalistes.

M. Lemire a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à remplacer les sous-préfets par des secrétaires généraux mis à la disposition des maires de l'arrondissement.

La maison hantée, l'envoyé de la Vierge et... les poires

Paris, 18 juin. — Tout récemment, on a parlé de la maison hantée de la rue Gazan où des bruits étranges se font entendre du matin au soir et du soir au matin. Ces manifestations n'ont pas cessé et elles attirent rue Gazan, 155 ter, un certain nombre de visiteurs. Parmi ceux-ci, un jeune prêtre se présenta avant-hier et procéda à une longue enquête dans le quartier. Il parlait d'une voix douce, disait venir du pays de Jeanne d'Arc, où la Vierge Marie lui était apparue et lui avait ordonné de se rendre rue Gazan où de grands événements allaient se produire. Les braves gens du quartier l'écoutèrent bouche bée. Il s'entretint longtemps avec la crémière du 155 ter et discuta courtoisement avec le concierge du 155 bis.

Quand il fut parti, la crémière s'aperçut qu'il manquait cent francs dans sa caisse et le concierge constata qu'on lui avait volé sa bicyclette.

CAENNERIE

LE PORT OBLIGATOIRE PAR LA FEMME SANS ENFANT, D'UNE CROIX A TETE DE MORT.

Caen, 18 juin. — M. J.-L. Breton, ministre de l'hygiène, et créateur de la commission de la natalité, indiquait naguère à la tribune de la Chambre comme très propre à relever le chiffre des naissances, la « Médaille de la famille française », qu'il donne en récompense aux mères fécondes.

A cette distinction, la section caennaise de la Ligue des familles nombreuses estime qu'il faut de toute nécessité une contre-partie éclatante : le port obligatoire par la femme sans enfant, d'une croix à tête de mort !

Et, dans un ordre du jour voté à l'unanimité, elle a fait part de cette extraordinaire idée aux pouvoirs publics.

La charmante artiste, le camelot Pissevin et le bouquet à la... crème

LA FIN D'UNE HISTOIRE TRES PARISIENNE

Paris, 18 juin. — Un petit drame héroï-comique survint le 16 janvier dernier, en plein boulevard des Capucines, où un camelot, Pissevin, posté là par des ennemis de la charmante artiste, Mlle Jeanne Renouardt, et croyant avoir affaire à celle-ci, lança sur Mlle Marcelle Marion, amie de Mlle Renouardt, un bouquet de violettes enduit de crème de chocolat pendant que de l'autre main il tenait tout prêt un bouquet mal odorant. Il ne fit pas usage de celui-ci, n'ayant pas reçu tout l'argent qu'un intermédiaire lui avait promis.

Après une longue enquête, qui a révélé au juge des détails suggestifs sur les rivalités et les haines entre certaines artistes, le juge, M. Warrain, a donné une solution élégante à cette petite histoire, bien parisienne, en renvoyant le camelot Pissevin, seul, devant ses juges, ceux du Tribunal de simple police, qui le jugeront pour violences légères, encourant ainsi une peine à quelques francs d'amende.

Le crime de la Belle Jardinière

DANS UNE TAVERNE CALAISIENNE, UN « CAPTAIN » A ETE ASSASSINE PAR DEUX FEMMES.

L'une de ces dernières nuits, des agents rencontrèrent, au cours d'une patrouille, le cadavre d'un capitaine anglais, F. Richard, commandant un bateau actuellement amarré au port.

Une enquête fut ouverte, et ne tarda pas à établir que la tenancière de la « Belle Jardinière », en face de laquelle le corps avait été trouvé, n'était pas étrangère à cette affaire mystérieuse. En effet, la bonne de l'établissement avoua que le capitaine, client assidu de la maison, y était venu, et avait invité Mme veuve Petit, la patronne, à l'accompagner au Casino.

Au retour, le capitaine, qui avait demandé à passer la nuit, voulut suivre la bonne dans sa chambre. Une discussion aurait éclaté, à la suite de laquelle Mme Petit étant intervenue, aurait assommé M. Richard ; puis les deux femmes jetèrent le corps par la fenêtre.

Mme Petit et la servante sont arrêtées sous l'inculpation d'homicide volontaire.

La Chambre a discuté les Budgets de l'Armée et des Travaux Publics

Le relèvement des soldes

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Léon Bérard.

M. Henri PATE donne lecture du rapport sur le budget de l'armée. Il énumère les différentes indemnités destinées à relever la solde des officiers et des sous-officiers. Elles sont réparties en trois catégories variant de 13 à 3 fr. 50 pour les officiers, de 3 à 2 francs pour les sous-officiers; les indemnités pour les militaires chargés de famille, sont doublées.

3.718 millions pour l'entretien

Actuellement, dit M. Henri PATE, sur un budget ordinaire de 13 milliards 401.293.750 francs, il faut prévoir 3.318 millions pour l'entretien de l'armée, alors que nous n'affections à cette dépense que 1.313 millions en 1914. Cette augmentation est due à la répartition de notre armée, dont sur 700.000 hommes d'effectifs, 268.000 sont aujourd'hui au Maroc, en Orient ou sur le Rhin, c'est-à-dire placés dans des conditions d'entretien beaucoup plus onéreuses. De plus l'augmentation du prix de la vie n'est pas sans aggraver considérablement ce budget.

La réorganisation de l'armée

M. Henri PATE conclut son rapport en affirmant la nécessité du désarmement de l'Allemagne et l'organisation parfaite du contraire de ce désarmement. « La Société des Nations, dit-il, n'est pas encore en mesure de faire respecter ses décisions, il faut ne compter que sur nous-mêmes; c'est pourquoi la réorganisation de l'armée et l'établissement des statuts définitifs doivent être notre principale préoccupation ».

M. PATE trace alors un programme très complet des réformes destinées à préparer la jeunesse à l'éducation militaire.

Comme il aborde alors la question des cadres, M. André LEFEVRE s'empresse de déclarer qu'il n'en acceptera pas la révision et ne consentira pas à rétrograder des officiers qui ont gagné leurs galons au prix de leurs souffrances. Il rappelle à ce sujet la nécessité pour notre armée de posséder un petit noyau professionnel, instruit et savant. Quant à la question du rajeunissement des cadres, c'est, dit le ministre, une question sur laquelle nous ne pouvons pas revenir.

Une protestation des mutilés

M. PATE remercie le ministre de la sollicitude qu'il témoigne aux militaires, puis M. TAURINES, appuyé par ses collègues du groupe des mutilés, proteste vivement contre le licenciement par les établissements de guerre de nombreux mutilés.

Le rapporteur promet une action immédiate en faveur de ceux-ci.

Une discussion violente s'engage ensuite entre M. TAURINES et le ministre de la guerre. Finalement, M. Henri PATE demande à la Chambre d'ajourner la question des mutilés jusqu'à la discussion des chapitres.

L'assemblée approuve les 26 premiers chapitres du budget de la guerre, qui sont adoptés.

Les articles 27 à 31 (établissement de l'artillerie), sont réservés.

Le ministre de la guerre obtient un relèvement de crédits de trois millions sur le chapitre 38 (munitions).

La suite du débat est renvoyée à l'après-midi.

Le budget est adopté

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 15 heures 05 sous la présidence de M. Raoul PERET. Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt secondaire, dont l'un fixant à 22 millions les dépenses de la Chambre pour 1920, l'assemblée passe à la discussion du budget de la guerre dont elle adopte les articles 33 à 43 (remonte et recensement des chevaux).

M. de ROSTCHILD fait adopter un amendement portant augmentation de 2 millions 236.000 francs.

Les chapitres suivants sont adoptés jusqu'au 56 (éducation physique et préparation militaire), que M. Adolphe CHERON fait augmenter de 2 millions, portant ainsi à onze millions le crédit de ce chapitre.

A l'article suivant (dépenses secrètes neuf millions 160.000 francs), M. DAUDET réclame à nouveau la réorganisation du Service de renseignements du Ministère de la Guerre.

M. André LEFEBVRE répond qu'il étudiera la question, puis les derniers chapitres du budget de la première section du Ministère de la guerre (troupes métropolitaines), et tous ceux de la 2e section (troupes coloniales) sont adoptés à l'exception d'une dizaine de chapitres relatifs aux établissements qui emploient des mutilés.

Pasqual plaide la cause des prisonniers de guerre

Parlant du budget extraordinaire du Ministère de la guerre, PASQUAL, député du Nord, plaide chaleureusement la cause des soldats prisonniers de guerre, pour lesquels il demande le remboursement des marks et la médaille interalliée.

M. LEMIRE appuie ces observations.

LE MINISTRE répond qu'un crédit supplémentaire est demandé au Parlement pour le paiement des marks et que, quant à la seconde question, il a eu des choses plus importantes à étudier, cette question est l'objet de pourparlers.

Les chapitres du budget extraordinaire sont adoptés à l'exception du chapitre 2 relatif à l'entretien des armées d'Orient.

Le Budget des Travaux Publics

La percée des Vosges

Après avoir adopté le budget de la caisse nationale d'épargne, la Chambre discute le budget de la 1re section du Ministère des Travaux publics et des Transports.

M. BARETY demande au Ministre d'achever la réalisation de la grande route des Alpes.

M. FLAYELLE traite la question du percement des Vosges. Il y a, dit-il, un grand intérêt moral à renverser la position économique de l'Alsace et de la Lorraine, en les reliant par de nouvelles voies aux départements français ».

M. Antoine BORREL, sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics, répond aux divers orateurs. Il donne l'assurance à M. Flayelle que le Gouvernement partage son avis sur l'intérêt national de la percée des Vosges. Des travaux sont commencés, d'autres sont à l'étude.

L'électrification des voies ferrées

M. BORREL ajoute, répondant à M. Barety, que le gouvernement se préoccupe de l'électrification des grandes voies ferrées. Une mission vient de revenir des Etats-Unis où elle a étudié les meilleures méthodes.

La discussion générale est close. Les 5 premiers chapitres sont adoptés.

La Chambre renvoie à demain matin la suite de la discussion du Budget des Travaux publics.

Pour les voies navigables des régions libérées

MM. MARGAINE, DESJARDINS et DELESALLE, députés, estimant que le crédit de 28 millions inscrit au budget des travaux publics pour l'exécution en 1920 des travaux indispensables de remise en état des voies navigables des régions libérées est manifestement insuffisant ainsi qu'il ressort du rapport de la commission des finances, ont déposé un amendement tendant à faire porter ce crédit à la somme de 63 millions.

25 MILLIONS pour rendre les militaires morts à leurs familles

Afin de ne pas retarder l'entreprise des travaux de transferts des corps de militaires morts pendant la guerre dès que la Chambre aura statué sur les propositions de loi dont elle est saisie à ce sujet, M. Alexandre ISRAEL, rapporteur des propositions, a déposé sur le bureau de la Chambre un amendement au projet de loi des travaux publics. Cet amendement prévoit un crédit de 25 millions de francs pour le transport aux frais de l'Etat, sur la demande des familles, des corps des militaires décédés pendant la guerre du lieu actuel de leur inhumation quel que soit l'endroit désigné par leurs propres parents.

L'amélioration du sort des militaires de carrière

Paris, 18 juin. — Comme suite à l'engagement pris hier par le Gouvernement devant la Chambre, le Ministre des Finances a saisi la Commission des Finances d'une demande tendant à incorporer dans le budget du Ministère de la guerre les crédits nécessaires à l'amélioration du sort des militaires de carrière par l'attribution d'une indemnité nouvelle dite « indemnité pour charge militaire » et adéquate aux charges particulières qui incombent aux cadres de l'armée.

Cette indemnité correspondrait aux obligations et aux charges que le personnel militaire supporte en tous temps mais qui sont aggravées par les circonstances actuelles.

Cette indemnité nouvelle serait allouée dans les conditions suivantes : à l'intérieur, il y aurait trois catégories d'indemnité auxquelles correspondraient des taux différents qui seraient doublés pour les chefs de famille :

Officiers généraux célibataires : n° 1 6.50 — n° 2, 5.50 — n° 3, 4.50.

Officiers généraux chefs de famille : n° 1. 13 francs — n° 2. 11 fr. — n° 3, 9 fr.

Officiers supérieurs célibataires : n° 1, 6 fr. — n° 2, 5 fr. — n° 4, 4 fr.

Officiers supérieurs chefs de famille : n° 1, 12 fr. — n° 2, 10 fr. — n° 3, 8 fr.

Officiers subalternes célibataires : n° 1, 5.50 — n° 2. 4.50 — n° 3, 3.50.

Officiers subalternes chefs de famille : n° 1, 11 fr. — n° 2, 9 fr. — n° 3, 7 fr.

Militaires de carrière à solde mensuelle non officier :

Célibataires : n° 1, 4 fr. — n° 2, 3 fr. — n° 3. 2 fr.

Chefs de famille : n° 1, 8 fr. — n° 2, 6 fr. — n° 3, 4 fr.

La " Main noire " poursuit Caruso

QUARANTE ARRESTATIONS

La Havane, 18 juin. — Voici de nouveaux détails sur l'attentat du théâtre de La Havane : « Le premier acte étant terminé, la salle resta presque entièrement vide ; la bombe, à retardement, fut placée sous le premier rang des fauteuils d'orchestre, visant, probablement, la scène. Le nombre des victimes est très grand tant par l'explosion que par la panique produite par une commencement d'incendie.

Le théâtre fut plongé dans l'obscurité et des scènes horribles se déroulèrent. Parmi les victimes, on signale Mme Loinas del Castillo, dont le corps fut entièrement déchiqueté ; M. Perez Chaumont, consul, et sa femme furent grièvement blessés.

La police, qui a de bonnes raisons de croire que l'attentat dirigé contre le chanteur Caruso le fut sur l'ordre de l'association occulte « La Main Noire », a fait une quarantaine d'arrestations et cherche activement un individu, nommé Parodi, signalé comme appartenant à « la Mano Néra », de New-York. On se souvient que cette association demanda au ténor italien une somme de 150.000 dollars, et qu'au cas de refus, il serait mis à mort. Caruso, à cette occasion, avait demandé la protection de la police newyorkaise.

Les vols au camp de Zeneghem

ON ARRETE TROIS OUVRIERS ANGLAIS

Trois électriciens anglais du camp de Zeneghem, annexe de Saint-Pierrebrouck, Fleming, Grégory et Hirschs, ont été amenés au Parquet par la Brigade mobile de Lille. Ces individus sont inculpés de nombreux vols commis au camp, notamment de deux moto-pompes et d'un groupe électrogène. Les engins volés ont été expédiés dans le centre à l'aide de camions-automobiles.

On s'attend à de nouvelles arrestations.

M. Léger, commissaire de police, et ses inspecteurs, MM. Lohé, Roussel, Dadon et Lefebvre, paraissent avoir mis à jour une très grosse affaire, dans laquelle seraient compromis de nombreux individus.

Pour la paix avec la Russie des Soviets

UNE MANIFESTATION DES TRADE-UNIONS

Londres, 18 juin. — Le Comité des Trade-Unions organise, pour dimanche, une manifestation à Cresvenor Square, devant la légation polonaise.

La démonstration a pour but de protester contre la guerre polonaise et d'exiger que le gouvernement anglaise fasse immédiatement la paix avec la Russie soviétique.

D'autre part, le Comité de la Ligue intitulée « Contre les Maux en Russie », engage les trade-unionistes de Grande-Bretagne à faire une grève de vingt-quatre heures pour obtenir le même résultat.

L'" As " des pickpockets

C'ETAIT UNE GOSSE DE DIX-SEPT ANS...

Paris, 18 juin. — On a arrêté Marie-Gabrielle Cellerier, 17 ans, née à Limoges, habitant rue Richelieu, qui n'a pas sa pareille pour voler les portemonnaie. Au cours de la perquisition faite chez elle, on en a retrouvé quatre-vingt-sept de tous les modèles.

Un officier anglais volait des autos !

ON EN RETROUVE DEUX A FACHES-THUMESNIL

Nous avons signalé dernièrement les vols de camions qui avaient été commis au parc Saint-Maur, appartenant à l'armée britannique. Un officier et des soldats anglais ont été arrêtés à ce sujet.

Poursuivant ses investigations, la police a découvert dernièrement deux de ces camions à Fâches-Thumesnil, l'un au Moulin de Lesquin, et l'autre dans la cour d'un maréchal-ferrant de la rue d'Arras.

Les conducteurs de ces véhicules les y avaient amenés et abandonnés il y a quelques jours, prétextant un manque d'essence. Depuis ce temps, ils n'ont plus reparu.

Les investigations policières continuent.

On volait la nuit le Ravitaillement de Raismes

LE VOLEUR A ÉTÉ PRIS EN FLAGRANT DÉLIT. — C'EST UN ECCLÉSIASTIQUE.

Depuis un certain temps, de nombreux vols étaient constatés dans le magasin du ravitaillement communal de Raismes. Le personnel employé étant au-dessus de tout soupçon, l'administration municipale pensa que les vols ne pouvaient être commis que la nuit, par des personnes étrangères, et elle fit procéder à une surveillance très active pour pincer les voleurs. Depuis l'occupation, des bruits fâcheux couraient sur un ecclésiastique qui aurait déjà commis, au ravitaillement, un certain nombre de détournements de denrées, et on avait presque la certitude que ce personnage n'était pas étranger aux disparitions constatées.

Les gardes de Raismes étaient donc en embuscade, mercredi, vers 11 heures du soir, conformément aux ordres reçus, quand ils virent s'introduire dans la cour du ravitaillement l'ecclésiastique soupçonné, tenant une marmite à la main. Ce dernier fut appréhendé et il avoua immédiatement qu'il venait prendre un peu de vin.

Conduit chez le maire, l'ecclésiastique renouvela ses aveux.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

L'exploitation de la ligne d'Achiet à Bapaume

UNE MISE EN DEMEURE

Paris, 18 juin. — La commission des Chemins de fer du Conseil général du Pas-de-Calais s'est réunie au Sénat aujourd'hui pour examiner la situation créée par le refus de la Ville de Bapaume d'accepter les conditions, pourtant des plus avantageuses, auxquelles le département s'était offert à se substituer à elle pour l'exploitation de la ligne d'Achiet à Bapaume.

Par suite de ce refus, l'exploitation ayant dû céder depuis le 1er juin la concession expirant le 31 mai, à la demande de M. Bachelet, le Ministre des Travaux publics est intervenu et a suggéré une procédure qui permettra la reprise d'exploitation d'ici à quelques jours.

La Commission des chemins de fer ayant donné au préfet du Pas-de-Calais l'autorisation nécessaire, la Ville de Bapaume sera mise en demeure, dans un délai très court, qui a été fixé par le Ministre après entente avec la Municipalité, d'exploiter la ligne. Si cette mise en demeure reste sans effet, comme il y a lieu de le prévoir, d'après les indications données par la Municipalité, la procédure de séquestre et, ultérieurement, s'il y a lieu, la déchéance sera commencée. Mais le Préfet est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour que l'exploitation soit reprise à titre provisoire par l'ancien concessionnaire aux frais et risques de la Ville de Bapaume, le département garantissant ce dernier des déficits d'exploitation. Cette situation provisoire devra cesser le 15 octobre.

La nationalisation de la Police

C'EST CE QUE RECLAME LE CONGRES DE NANCY

Nancy, 18 juin. — Au Congrès de la police, les débats ont porté sur les questions relatives à l'étatisation.

Les orateurs se sont attachés à démontrer le manque de cohésion dans le fonctionnement de tous les organismes de la police et le défaut d'unité de commandement.

Finalement, le Congrès a formulé les revendications suivantes : 1. recrutement meilleur et plus suivi; 2. plus de justice dans la situation personnelle; 3. droit de stabilité dans l'emploi; 4. sécurité publique mieux assurée; puis il a adopté à l'unanimité, un vœu ainsi conçu :

« La Fédération de la Police, considérant comme défectueuse l'organisation de la police, qui ne répond plus aux besoins des sociétés modernes, demande une police nationale, c'est-à-dire la création d'une police sous une direction unique ».

Pour le relèvement des Régions libérées

IL FAUT OBLIGER L'ALLEMAGNE A REMPLIR SES ENGAGEMENTS

Paris, 18 juin. — Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre fait un appel pressant au Gouvernement de la République française pour qu'il fasse ressortir aux yeux des Gouvernements alliés ou associés l'identité fondamentale de leur intérêt et du nôtre dans la question des réparations, pour qu'il exige sans nouvel ajournement par une action énergique vis-à-vis de l'Allemagne récalcitrante l'exécution de ses engagements relatifs à la prompte et intégrale réparation des dommages causés par les faits de guerre afin d'assurer la renaissance de la vie économique de la France si durement éprouvée.

Arrestation de quatre chauffeurs

La police de Roubaix est actuellement saisie d'une importante affaire de détournement d'essence au préjudice du service de la Reconstitution des Régions libérées. Voici comment elle fut appelée à intervenir :

Trois agents de la Sûreté, MM. Rancelot, Masse et Desprez, avaient remarqué que des camions-automobiles de la Reconstitution s'arrêtaient fréquemment à la porte d'une cordonnerie de la rue Decrème, dans la cour de laquelle les chauffeurs déposaient des bidons d'essence.

Une brève enquête leur suffit pour se rendre compte qu'ils étaient en présence d'une bande organisée. Les bidons d'essence déposés dans la cour étaient ensuite montés dans une chambre de l'immeuble, qui avait été louée par un nommé Léonard Chambras, 26 ans, originaire de la Corrèze, chauffeur d'auto, demeurant rue de Lannoy, 39, et, de là, étaient dirigés sur des garages d'autos de la ville.

En même temps, on enregistrait, au dépôt de la Reconstitution, de la rue Bell, la disparition de 1.500 litres d'essence, valant environ 3.000 francs. Un certain nombre de chauffeurs avaient volé ces bidons qu'ils revendaient à un nommé Louis Trémoulet, 27 ans, chauffeur d'auto, demeurant boulevard de Strasbourg, 74. Celui-ci les repassait à Chambras, qui les livrait à différents garagistes, à un prix sensiblement égal à celui du commerce.

Chambras, qui était au service de M. Cavrois-Mahieu, rue du Manège, 2, a été arrêté pour recel. Trois autres membres de la bande, tous trois au service de la Reconstitution T. M. 0135, ont été arrêtés pour vol.

Ce sont : Trémoulet, déjà nommé ; Pierre Lecomte, 22 ans, boulevard de Strasbourg, 74, et Marcel Renault, 26 ans, même adresse.

Le maire de Gognies-Chaussée victime d'un accident d'auto

IL EST BLESSE AVEC SES DEUX ENFANTS

Mons, 18 juin. — Une automobile, dans laquelle se trouvaient le vicomte d'Hendecourt, maire de Gognies-Chaussée, et ses deux enfants a fait une embardée sur la route de Maubeuge à la frontière belge. Les trois voyageurs ont été blessés.

Reconstitution et Loyers

Le Régime des avances s'améliore et celui des spéculations doit être écrasé.

Depuis quelque temps, les grands manitous de la Reconstitution paraissent animés du sincère désir de liquider en vitesse les dossiers des dommages de guerre.

Les circulaires ministérielles se multiplient, animées des meilleures intentions, et clamant la volonté de les mettre en pratique.

Chaque jour, M. Ogier éperonne les Commissions cantonales et étrille les Préfets, pour activer le mouvement.

En attendant le paiement des indemnités, on nous combie d'encourageantes promesses et un beau zèle semble vouloir dérouiller des rouages trop longtemps inertes. Les paroles réconfortantes pleuvent comme ondées au printemps.

Acceptons-en l'augure sans toutefois nous montrer trop optimistes, car de solennels discours furent suivis d'amères déceptions.

Sans professer une admiration sans bornes, pour les beautés administratives en général, et de la Reconstitution en particulier, nous devons pourtant reconnaître une réelle amélioration dans le régime si décrié des avances.

Les demandes ne s'enlizent plus sous la poussière des cartons inviolés et sont ordinairement suivies d'un rapide effet palpable.

Maints intéressés pourraient l'attester.

Beaucoup, il est vrai, se lamentent en longues et vaines attentes, mais la responsabilité n'en incombe peut-être pas à ceux qu'ils accablent de leurs sonores récriminations.

Une formelle instruction ministérielle impose l'obligation de ne plus consentir aucune avance, sans le dépôt préalable du dossier des dommages régulièrement établi.

Des abus, paraît-il, se sont produits, à l'avantage de réclamants, et il est arrivé que certains de ceux-ci ont touché, en guise d'acomptes, des sommes supérieures au montant des dommages subis.

Des mesures ont été prises pour couper court à ces errements, susceptibles de profiter à une minorité, au détriment de la masse.

Ces majorations, assurément fâcheuses, et les sommes importantes mandatées, depuis l'intervention ministérielle, pour les dossiers en règle, prouvent, en tout cas, que l'argent ne manque pas dans les caisses officielles.

C'est une constatation de nature à calmer bien des alarmes et à rassurer des sinistrés broyant du noir.

Ceux-ci ne doivent pas oublier que leurs dossiers des dommages doivent être déposés, comme on l'a vu hier dans le rapport de notre ami Léon Escoffier, avant le dix décembre prochain.

Il est indéniable que ces mois derniers beaucoup de bonne volonté agissante s'est manifestée dans les hautes sphères de la Reconstitution.

Un sensible progrès d'action utile s'est révélé dans la voie, trop longtemps broussailleuse et cahotante, qui aboutira, nous en avons le ferme espoir, à la réparation intégrale de tous les dommages « directs, matériels et certains », proclamée par la loi d'avril 1919.

Nous aimons à penser que des améliorations, dont l'urgence est reconnue, ne tarderont pas à se produire, sous forme d'efficaces mesures législatives, au sujet des loyers. De ce côté aussi, le terrain doit être déblayé, la situation éclaircie. Cette question n'est pas moins pressante à résoudre que celle de la reconstitution, car la paix sociale est une condition essentielle de la rénovation et de la prospérité de notre pays.

A propos de nos observations sur la récente expulsion qui émeuva les habitants de la rue Saint-Etienne, nous recevons d'un commerçant de Lille la lettre suivante :

« Je m'associe de tout cœur à votre campagne contre les propriétaires vautours, et vous félicite d'avoir pris la défense de cette malheureuse ouvrière qu'un huissier, flanqué d'un gommissaire en révolte contre la morale, a pu expulser, grâce au désintéressement du Syndicat des Locataires.

» Mais, permettez-moi à ce sujet une réflexion : Pourquoi le juge a-t-il été assez peu perspicace pour ne pas découvrir dans les manœuvres de la propriétaire le délit de « Spéculation illicite » ?

» Il est vrai que pour le Parquet de Lille le délit doit être réel. Il faut remettre au magistrat, sur un plat d'argent, peut-être, deux reçus : l'un portant le chiffre antérieur, le second celui du nouveau loyer.

» Oui, mais dans ces conditions le locataire ayant déplu à son propriétaire se verra expulsé avant trois mois, et contraint à subir une nouvelle hausse dans un autre immeuble, si toutefois il trouve à se caser.

» Cette malice est cousue de fil blanc et mieux vaut dire que la justice n'est pas faite pour les gros. N'est-ce pas toujours ainsi ?

» On ne fait pas tant de manières envers les boutiquiers qui sont condamnés pour avoir affiché des prix anormaux. Dans ce cas, le Tribunal n'attend pas que le délit soit consommé. Explique qui pourra ? Pourquoi le boutiquier est-il condamné sur une simple présomption : « offre à des prix anormaux », alors que le propriétaire ne peut être frappé quand il agit de la même façon ?

» Pourquoi celui-ci doit-il avoir loué pour qu'on puisse le poursuivre, tandis que le commerçant l'est sur la simple constatation de l'offre ?

» L'offre d'un appartement à des prix anormaux n'est pas un délit, mais l'offre d'une denrée dans les mêmes conditions est justement réprimée. Pourquoi ces deux façons de juger ?

» Un dernier mot : les propriétaires tentent de justifier leurs augmentations successives par le prix énorme des réparations effectuées. Or, dans la plupart des cas, ils laissent toutes les réparations à la charge des locataires ».

Les conditions d'existence faites actuellement à quantité de familles travailleuses, chaque jour menacées d'expulsion ou obligées de se soumettre à des exigences draconiennes pour s'assurer un abri, sont trop précaires et trop pénibles pour pouvoir se prolonger.

Le souci de l'intérêt public commande d'étrangler sans plus attendre, par une loi de morale portée sociale, les abusives spéculations dont la durée est un scandale et met entrave au relèvement de nos ruines.

E. POLVENT.

L'amélioration de la Législation sociale

Paris, 18 juin. — Au cours de sa réunion, la Commission d'hygiène et de prévoyance sociale a adopté le texte proposé par M. Delachenal, pour augmenter l'aide nationale aux familles nombreuses, et a décidé sur le rapport de M. Paul Bernier de ratifier la convention internationale de Washington concernant l'emploi des femmes dans l'industrie avant et après l'accouchement. En outre, M. Bovier-Lapierre a soumis à la Commission un plan de modification des lois sur les habitations à bon marché et l'acquisition de la petite propriété.

Un assassin dénoncé

IL AVAIT ETRANGLE SA TANTE

Bruxelles, 18 juin. — Le mystère qui planait sur l'assassinat de Mme Fede, originaire d'Ostende, qui a été trouvée étranglée, il y a quelques jours, à Saint-Gilles-les-Bruxelles, vient de s'éclaircir.

Jeudi après-midi, un jeune homme se présente au commissariat central de police, et déclare qu'il connaissait le meurtrier.

Il dénonça un ancien militaire, nommé Jean Lefebvre, habitant à Uccle, et qui est le neveu de la victime.

Après un long interrogatoire, ce dernier finit par avouer son crime, et déclare qu'il l'avait accompli de complicité avec un nommé Verbouven. Celui-ci a été arrêté peu après, et a fait des aveux.

Détail typique : le jour de l'enterrement, le neveu s'y rendit, et selon la coutume des communes des environs de Bruxelles, jeta une pelletée de terre sur le cercueil.